

VOTRE **DOSSIER
DE TAXATION
EN LIGNE**

UN VIRAGE ÉCOLOGIQUE ET PRATIQUE

Une démarche bénéfique

- Le Service de documents électroniques permet de réduire, collectivement, notre empreinte écologique en plus d'engendrer des économies.

Plusieurs avantages

- Accédez rapidement à vos comptes de taxes, factures et états de compte.
- Recevez un courriel dès qu'un avis est accessible dans votre dossier.
- Conservez et suivez l'évolution de votre dossier de taxation.



Services brossard

en personne | par téléphone | par internet

Pour toujours mieux vous servir

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au jeudi	8 h 30 à 19 h 30
Vendredi	8 h 30 à 16 h 30
Samedi	9 h à midi
Dimanche	Fermé

2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5
450 923-6311 | services@brossard.ca

Dates d'échéance

Versement des taxes municipales

1 ^{er} versement	9 février 2018
2 ^e versement	10 avril 2018
3 ^e versement	11 juin 2018
4 ^e versement	10 août 2018

Les dates d'échéance doivent être respectées, peu importe la date à laquelle vous êtes devenu propriétaire, et ce, afin d'éviter des frais d'intérêts et de pénalités.

Modes de paiement

Il est possible de payer votre compte de taxes de différentes façons. Tous les renseignements figurent au verso de votre compte de taxes.

Inscrivez-vous à brossard.ca/taxes



Services
brossard

450 923-6311
services@brossard.ca

brossard.ca B-CITI

brossard

brossard.ca B-CITI

brossard

MOT DE LA MAIRESSE



Chers Brossardois,

J'aimerais tout d'abord vous remercier chaleureusement de la confiance que vous m'avez témoignée à la suite de mon élection le 5 novembre dernier. Sachez que je serai la mairesse de tous les citoyens et que, tout comme moi, l'ensemble des élus du conseil municipal seront à votre service pour faire de notre ville un milieu de vie des plus dynamiques.

Nous avons complété notre premier budget en décembre, et c'est avec fierté que nous vous confirmons un gel de taxes pour 2018. Cette décision a été prise en ayant comme objectif de vous donner un répit financier. Par ailleurs, nous avons aussi pris soin d'exercer un contrôle serré des dépenses tout en nous assurant de maintenir des services à la hauteur de vos attentes et de vos besoins.

Le conseil municipal poursuivra son travail en 2018, avec le support de l'administration municipale, en accordant une attention particulière à des éléments sensibles qui serviront à préparer le budget 2019, et ce, dans une perspective d'assurer une vision claire et cohérente du développement de la ville.

Notre objectif sera de continuer à vous offrir une qualité de vie sans pareille tout en respectant votre capacité financière. Soyez assurés de l'entière disponibilité de tous les élus et de l'administration municipale pour répondre à vos questions.

Au plaisir de vous saluer au cours de la prochaine année.

La mairesse,

Doreen Assaad

LE PAIEMENT PRÉAUTORISÉ

Simple et pratique

Le paiement préautorisé (PPA) est un moyen efficace de respecter les échéances et d'éviter les frais de retard pour le paiement des comptes de taxes de 300 \$ et plus.

DEUX façons d'utiliser le PPA

L'utilisateur du PPA peut effectuer ses paiements de différentes façons :

1- Versements à échéance (4 versements)

Prélèvement des montants inscrits sur le compte aux dates d'échéances indiquées.

2- Versements mensuels (12 versements)

Paiements répartis jusqu'au 9 janvier 2019. Toutefois, des frais d'intérêts et de pénalités seront calculés sur les soldes dus après les quatre dates d'échéance légale. Le montant du prélèvement mensuel est indiqué sur votre compte de taxes.

Comment adhérer au PPA?

Procurez-vous le formulaire d'adhésion à brossard.ca/ppa ou présentez-vous au comptoir de Services Brossard, à l'hôtel de ville, d'ici le **26 janvier 2018** afin de remplir le formulaire de la convention d'adhésion, avec les documents suivants :

- Votre compte de taxes 2018
- Un spécimen de chèque

Important

vous ne pouvez utiliser le PPA si vous avez un solde d'arrérages sur votre compte de taxes 2017 ou si votre compte est payé par une institution financière.

CRÉDIT D'IMPÔT AUX AÎNÉS

Paiement des taxes municipales

Les municipalités sont tenues d'indiquer aux propriétaires d'une unité d'évaluation résidentielle de logement le montant de **crédit d'impôt provincial** auquel ils pourraient avoir droit en raison d'une augmentation de la valeur de leur immeuble.

Immeubles et contribuables admissibles

Si votre immeuble est admissible, vous trouverez, au bas de votre compte de taxes foncières 2017, le montant de votre subvention potentielle, advenant que vous répondiez aux autres critères du programme.

Ce crédit d'impôt sera alloué lors de la production de votre déclaration de revenus à Revenu Québec. Consultez la liste complète des critères d'admissibilité au programme à revenuquebec.ca ou téléphonez au 514 940-1481.



LAISSER L'EAU COULER, C'EST VOIR VOTRE FACTURE AUGMENTER!

Consommer judicieusement l'eau que vous utilisez et vérifier régulièrement s'il y a des fuites dans votre système vous permettent de réaliser des économies substantielles sur votre prochaine facture.

Pour de plus amples renseignements et pour obtenir des conseils afin de réduire votre consommation d'eau, consultez brossard.ca/eau.